

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

2020/141/JMM

THEME : ADMINISTRATION GENERALE  
OBJET : PACTE DE GOUVERNANCE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de se doter d'un pacte de gouvernance ;
- DECIDE d'élargir le COPIL aujourd'hui constitué par les membres du bureau suivants : Philippe CHEVREL, Joseph DESPRES, Carine PEILA-BINET, Karine PASSILLY et Frédéric TEXIER
- DESIGNER les maires suivants : Marie-Hélène FRENOY, Serge JALU et Jean-François BOHANNE
- PROPOSE de compléter ce COPIL par 3 ou 4 conseillers municipaux des communes non représentées.

2020/142/YvP

THEME : ADMINISTRATION GENERALE  
OBJET : FORMATION DES ELUS

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE :
- 1° D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Être en lien avec les compétences de la communauté ;
  - Être en lien avec les délégations, le mandat de représentant de l'EPCI au sein des syndicats auxquels il appartient, et/ou son appartenance aux instances internes à l'EPCI (commissions obligatoires, thématiques...)
  - Renforcer la compréhension des enjeux et/ou de la gestion des politiques locales
- 2° De fixer le montant des dépenses de formation à 10% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté ;
- 3° D'autoriser le président de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

2020/143/JMM

THEME : ADMINISTRATION GENERALE  
OBJET : COPIL « AVEC ET POUR LES FAMILLES »

| COMPETENCE : PETITE ENFANCE                      |  |  |
|--|--|--|
| Désignation                                      | Objet  | Membres désignés du Conseil Communautaire  |
| COPIL <sup>1</sup> « Avec et pour les familles » | Suivi de la convention territoriale globale, document de contractualisation entre l'EPCI, la CAF et la MSA.<br>Cette contractualisation traite notamment : de la petite enfance, de la jeunesse, de l'habitat, de la mobilité, de l'accès aux droits | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sylvie BROUCK</li> <li>- Serge COLLET</li> <li>- Laurence FLEURY</li> </ul> |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COPIL « Avec et pour les familles ».

<sup>1</sup> COPIL : Comité de pilotage

2020/144/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : COPIL LAEP (LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS)**

| COMPETENCE : PETITE ENFANCE               |   |   |
|---|---|---|
| Désignation                               | Objet   | Membres désignés du Conseil Communautaire |
| COPIL LAEP (Lieu Accueil Enfants-Parents) | Suivi du projet lieu accueil enfants parents (sur MDE St Méen – Montauban). Projet partenarial EPCI/Département 35/ADMR | - Sylvie BROUCK<br>- Christine LE FUR     |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COPIL LAEP (Lieu Accueil Enfants-Parents).

2020/145/JMM

**THEME: ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : COPIL RIPAME**

| COMPETENCE : PETITE ENFANCE  |   |   |
|--|---|---|
| Désignation  | Objet   | Membres désignés du Conseil Communautaire |
| COPIL RIPAME (Relais intercommunal Parents Assistants maternels Enfants) | Suivi du service. Projet partenarial EPCI/Département | - Sylvie BROUCK<br>- Anne-Marie MORICE    |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COPIL RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants).

2020/146/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : COMMISSION ATTRIBUTION DES PLACES**

| COMPETENCE : PETITE ENFANCE       |  |  |
|-----------------------------------|--|--|
| Désignation                       | Objet  | Membres désignés du Conseil Communautaire                      |
| COMMISSION ATTRIBUTION DES PLACES | En charge de l'attribution des places au sein des 4 maisons de l'enfance. Participent également à cette commission les équipes techniques petite enfance | - Sylvie BROUCK<br>- Valérie COLLIAUX<br>- Marie-Hélène FRENOY |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au au sein de la Commission attribution des places.

2020/147/JMM

**THEME: ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : JURY BAM (BOURSE A LA MOBILITE)**

| <b>COMPETENCE : JEUNESSE</b>    |  |  |
|---------------------------------|--|--|
| <b>Désignation</b>              | <b>Objet</b>   | <b>Membres désignés du Conseil Communautaire</b> |
| Jury BAM (Bourse à la mobilité) | Chargé d'analyser, de recevoir les candidats, et d'attribuer les BAM. Y participe le responsable du service jeunesse | Sylvie BROUCK                                    |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER Sylvie BROUCK pour siéger au sein du Jury BAM (Bourse à la mobilité).

2020/148/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : COPIL FRANCE SERVICES**

| <b>COMPETENCE : FRANCE SERVICES</b> |   |   |
|-------------------------------------|---|---|
| <b>Désignation</b>                  | <b>Objet et composition</b>   | <b>Membres désignés du Conseil Communautaire</b>                                      |
| COPIL France SERVICES               | Suivi et évaluation du projet France Services. Siègent l'ensemble des partenaires institutionnels (dont l'Etat et le Département) et opérateurs nationaux, ainsi que tous les partenaires présents au sein de France Services | - Joseph DESPRES<br>17 maires (comme mandature précédente) avec remplacement possible |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COPIL France Services.

2020/149/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : CONSEIL DE MAISON**

| COMPETENCE : FRANCE SERVICES |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Désignation                  | Objet   | Membres désignés du Conseil Communautaire                   |
| CONSEIL DE MAISON            | Instance de concertation technique<br>« travailler ensemble au sein de l'espace France services | - Joseph DESPRES<br>- Bernard PIEDVACHE<br>- Marianne LAYEC |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du Conseil de Maison.

2020/150/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : GROUPE DE TRAVAIL STRATEGIE ECONOMIE EMPLOI**

| COMPETENCE : ECONOMIE   |   |   |
|---|---|---|
| Désignation   | Objet   | Membres désignés du Conseil Communautaire   |
| Groupe de travail STRATEGIE ECONOMIE EMPLOI<br>Animer/Accompagner/Pr omouvoir | Travail partenarial avec Montfort Communauté et la CC de Brocéliande sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie commune dans les domaines de l'économie et de l'emploi | - Carine PEILA BINET<br>- Jean-François BOHANNE<br>- Pierre GUITTON<br>- Serge JALU |

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du groupe de travail Stratégie Economie Emploi.

2020/151/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : COTEC GENS DU VOYAGE**

| COMPETENCE : HABITAT              |  |   |
|-----------------------------------|--|---|
| Désignation                       | Objet  | Membres désignés du Conseil Communautaire   |
| COTEC <sup>2</sup> Gens du voyage | En charge du suivi de l'équipement et du service ainsi que du projet social.<br>Travail partenarial AGV 35, Commune de Montauban, écoles, gendarmerie, partenaires sociaux | - Serge COLLET<br>- Serge JALU<br>- Gérard GORRE<br>- Isabelle BOUILLET<br>- Bernard PIEDVACHE<br>- Nicole DANIEL<br>- Madeleine GUEE<br>- Vanessa SAUDRAIS |

<sup>2</sup> COTEC : Comité technique

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COTEC Gens du Voyage.

2020/152/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : COMITE DE PROGRAMMATION GALERIE INVANTRIE**

| <b>COMPETENCE : CULTURE</b>               |   |   |
|---|---|---|
| <b>Désignation</b>                        | <b>Objet</b>  | <b>Membres désignés du Conseil Communautaire</b>              |
| COMITE DE PROGRAMMATION GALERIE INVANTRIE | En charge de l'analyse des dossiers de candidature des exposants et de la programmation de la galerie. Participe les référents techniques de la CCSMM | - Gilles LE METAYER<br>- Delphine ROUAULT<br>- Etienne BONNIN |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du Comité de programmation Galerie Invantrie.

2020/153/JMM

**THEME: ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET: COFIL TERRITORIAL**

| <b>COMPETENCE : ADMINISTRATION GENERALE - CONTRACTUALISATIONS</b> |  |  |
|---|--|--|
| <b>Désignation</b>  | <b>Objet</b>   | <b>Membres désignés du Conseil Communautaire</b>   |
| COFIL TERRITORIAL   | Chargé de l'élaboration et du suivi de la contractualisation avec le Département (contrat départemental de territoire). Une représentation par 1/3 : Département/EPCI/Société Civile | - Philippe CHEVREL<br>- Hubert LORAND<br>- Christine LE FUR<br>- Frédéric TEXIER<br>- Delphine ROUAULT |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNER les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein du COFIL Territorial.

2020/154/JMM

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**

**OBJET : COFIL CONTRAT DE RURALITE**

| <b>COMPETENCE : ADMINISTRATION GENERALE - CONTRACTUALISATIONS</b> |   |  |
|---|---|--|
| <b>Désignation</b>  | <b>Objet</b>  | <b>Membres désignés du Conseil Communautaire</b>                     |
| COFIL CONTRAT DE RURALITE   | Chargé de l'élaboration et du suivi de la contractualisation avec l'Etat (contrat de ruralité)<br>Y participent Etat, département, opérateurs nationaux (ARS, pôle Emploi, IAEN...) | - Président<br>- 17 maires<br>Des représentants de la société civile |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DESIGNNE les élus ci-dessus mentionnés pour siéger au sein des COFIL Contrat de Ruralité.

---

**2020/155/JMM**

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE**  
**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

---

N'ayant pas d'observation à formuler, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activités 2019 de la communauté de communes Saint-Méen Montauban ;

---

**2020/156/JMM**

**THEME : ADMINISTRATION GENERALE - REPRESENTATION DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**  
**OBJET : COLLEGE EVARISTE GALOIS - MONTAUBAN DE BRETAGNE**

---

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DÉSIGNNE en tant que représentants de la communauté au sein du conseil d'administration du collège Evariste Galois de Montauban de Bretagne, les élu (e)s suivant(e)s :
- Madame BROUCK Sylvie
- Madame FOUVILLE Laëticia (suppléante)

---

**2020/157/MaL**

**THEME : FINANCES**  
**OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

---

Après en avoir délibéré, et l'unanimité, le conseil communautaire :

- RECONDUIT le montant de la dotation de solidarité communautaire versé aux 17 communes au titre de l'année 2019 et fixe les montants de DSC 2020 comme suit :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| BLERUAIS               | 10 648 |
| BOISGERVILLY           | 30 862 |
| CHAPELLE DU LOU DU LAC | 31 957 |
| CROUAIS                | 16 355 |
| GAEL                   | 29 153 |

|                        |        |
|------------------------|--------|
| IRODOUER               | 39 262 |
| LANDUJAN               | 22 899 |
| MEDREAC                | 34 177 |
| MONTAUBAN              | 94 867 |
| MUEL                   | 20 549 |
| QUEDILLAC              | 23 115 |
| SAINT MALON SUR MEL    | 16 372 |
| SAINT MAUGAN           | 16 398 |
| SAINT MEEN LE GRAND    | 67 787 |
| SAINT ONEN LA CHAPELLE | 22 516 |
| SAINT PERN             | 19 966 |
| SAINT UNIAC            | 17 018 |

Les crédits inscrits au budget sont suffisants.

2020/158/JMM

**THEME : FINANCES**

**OBJET : DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- RENOUEVLE le dispositif fonds de concours solidarité ;
- FIXE ses modalités comme suit :

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Communes concernées              | BLERUAIS<br>LA CHAPELLE DU LOU DU LAC<br>IRODOUER<br>LANDUJAN<br>LE CROUAIS<br>MEDREAC<br>MUEL<br>QUEDILLAC<br>SAINT MALON SUR MEL<br>SAINT MAUGAN<br>SAINT M HERVON (année 2018)<br>SAINT UNIAC<br>SAINT PERN  |
| Montant de l'enveloppe annuelle  | 132 000 €   |
| Répartition                      | Sur base critère population : <ul style="list-style-type: none"> <li>• part fixe (pour garantir une enveloppe minimale à toutes les communes)</li> <li>• et part variable dégressive</li> </ul> Réévaluation annuelle suivant évolution population  |
| Objet                            | Tout investissement   |
| Cumul                            | Possibilité de cumuler 3 ans (dans ce cas le montant de l'enveloppe est figé au niveau de celui de l'année où il est sollicité -délibération n°2018/190/YvP)  |
| Montant minimal du FDC sollicité | 5 000€  |
| Autofinancement                  | Montant autofinancement communal >= Montant FDC (fixé par loi 13/08/2004)   |
| Modalités d'attribution          | Sur délibérations concordantes de la Commune-et de l'EPCI avec présentation du plan de financement  |
| Versement                        | Du montant délibéré en une seule fois sur présentation des dépenses réalisées et recettes perçues visées du Trésorier (modèle établi par la CCSMM*), et après vérification des règles d'autofinancement ci-dessus exposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit à l'achèvement de l'opération</li> <li>- soit dès que la collectivité bénéficiaire est en mesure de présenter un état des</li> </ul> |

|                        |   |
|------------------------|---|
|                        | dépenses et recettes permettant de justifier que le FDC est inférieur au reste à charge de la commune. Le bénéficiaire devra cependant transmettre un bilan final de l'opération tel que mentionné ci-dessus*). |
| Inscription budgétaire | Les communes concernées communiqueront en novembre de l'année précédente leurs intentions   |

- DECIDE que les enveloppes non consommées au terme de la première période triennale sont reportées en 2021 ;

2020/159/ViM

**THEME : FINANCES**

**OBJET : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ : COMMUNE DE LE CROUAI : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE d'octroyer un fonds de concours solidarité à la commune de Le Crouais à hauteur de 29 174 € (au lieu des 27 579 €)
- PRÉCISE QUE le versement se fera selon les modalités définies par la délibération N° 158/2020 du 13 octobre 2020
- AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement l'un de ses vice-présidents délégués, à signer les pièces afférentes à cette décision.

2020/160/ViM

**THEME : FINANCES**

**OBJET : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ : COMMUNE DE SAINT MAUGAN : CRÉATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE d'octroyer un fonds de concours solidarité à la commune de Saint Maugan à hauteur de 12 306 € ;
- PRÉCISE QUE le versement se fera selon les modalités en cours définies par la délibération N°158/2020 du 13/10/2020
- AUTORISE le Président, ou en cas d'empêchement l'un de ses vice-présidents délégués, à signer les pièces afférentes à cette décision.

2020/161/MaL

**THEME : FINANCES**

**OBJET : BUDGET REOM - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES D'IRRECOUVRABILITE ET RISQUES LIES A DES CONTENTIEUX**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'inscription budgétaire d'une provision pour risque d'impayés sur l'exercice 2020, à hauteur de 25 000 € sur le compte 6817 ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif REOM 2020 ;
- AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents y afférents.

2020/162/MaL

**THEME : FINANCES**

**OBJET : BUDGET REOM - REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES D'IMPAYES**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'état des restes à recouvrer présenté ci-dessus ;
- DÉCIDE d'effectuer une reprise à l'article 7817 « Reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant » pour un montant de 40 228.97 € au titre des dotations aux provisions constituées pour les risques d'impayés de 2011 à 2019 ;
- AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents y afférents.

---

2020/163/MaL

**THEME : FINANCES**

**OBJET : BUDGET REOM - REPRISE SUR PROVISIONS POUR CONTENTIEUX**

---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'effectuer une reprise de la provision à l'article 7875 « Reprise sur provision pour risques et charges exceptionnelles » pour un montant de 1 000 € au titre du contentieux datant du 11 juin 2016 sur la contestation du paiement de la redevance incitative 2016 ;
- AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer tous les documents y afférents.

---

2020/164/JeM

**THEME : PARTENARIAT**

**OBJET : CONVENTION INITIATIVE BROCELIANDE 2020-2022**

---

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de convention avec l'association Initiative Brocéliande,
- PRECISE que la subvention annuelle à l'association Initiative Brocéliande est de 20 500 € sur une période de 3 années (2020-2021-2022) et sera versée en une seule fois après le vote du budget,
- AUTORISE le Président à signer cette convention

---

2020/165/JeM

**THEME : ECONOMIE**

**OBJET : PASS COMMERCE ARTISANAT, MESURES D'AJUSTEMENT TRANSITOIRES POST COVID-19**

---

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en œuvre des ajustements précisés ci-dessus, dans le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT jusqu'au 31 décembre 2020 inclus
- AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et notamment à signer tous les documents relatifs à cette décision.

---

2020/166/AuS

**THEME : RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES CADRE D'EMPLOIS ADJOINT TECHNIQUE (REMPLACEMENT DEPART A LA RETRAITE)**

---

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DECIDE des modifications suivantes au tableau des effectifs :  
Créations de poste  
Filière technique :  
Catégorie C : 1 poste d'adjoint technique, 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - VALIDE les modifications au tableau des effectifs annexé à la présente ;
  - INDIQUE QUE les crédits afférents seront inscrits au budget
  - CHARGE le Président de l'exécution de la présente
-